

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIÉ – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_09

Convention de dépotage des matières de vidange – Station d'épuration de Montaigu

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la station d'épuration de Montaigu, commune déléguée de Montaigu-Vendée (85600) est équipée d'une plateforme de dépotage des matières de vidange provenant des fosses d'aisance et de liquéfaction d'effluents domestiques.

La station d'épuration de Montaigu intègre le plan départemental d'élimination des matières de vidange du Département de la Vendée approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2015. Cette plateforme est ouverte à six entreprises de vidange agréées par la Préfecture.

- EPAULAIS TP – Saint-Georges-de-Montaigu ;
- SAUR – La Roche-sur-Yon ;
- PASQUIER Vidange – Les Herbiers ;
- SARP OSIS OUEST – Cholet ;
- SARP OUEST – Mouilleron-le-Captif ;
- SARL DUGAST – Vieilleville ;

Le volume total de dépotage annuel autorisé est de 820 m³ pour ces six sociétés, soit 44% de la capacité de la plateforme de dépotage de la station d'épuration de Montaigu. Toutefois, le volume réel reçu à la station d'épuration est bien inférieur au volume autorisé. Pour information, le volume déposé en 2025 était de 203 m³.

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que la société HYDROVEA, basée à L'Herbergement (85260), a sollicité Terres de Montaigu en vue de l'obtention d'un conventionnement de dépotage de matière de vidange sur la station de dépotage de Montaigu pour un volume maximum annuel de 300 m³. Cette nouvelle entreprise, créée en 2026, développe son activité et propose un service de vidange des fosses d'assainissement. Son secteur d'intervention concerne une partie du territoire de Terres de Montaigu et s'intègre dans le schéma départemental d'élimination des matières de vidange.

Considérant la capacité disponible sur la station d'épuration de Montaigu et le lissage annuel de ce flux de pollution, Monsieur le Vice-président propose d'autoriser un conventionnement de dépotage de matières de vidange avec la société HYDROVEA pour une durée de trois ans. Les conditions techniques, administratives et financières sont inscrites dans la convention.

Vu la décision du Président n°DECAE_2025_080 en date du 04 décembre 2025 fixant la grille tarifaire 2026 de la redevance d'assainissement collectif et notamment le tarif de dépotage à 20 € HT / m³ ;

Considérant la convention d'autorisation de dépotage sur la dépositrice des matières de vidange, station d'épuration de l'agglomération de Montaigu, annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la convention d'autorisation de dépotage avec la société HYDROVEA à hauteur de 300 m³ par an pour une durée de trois années dans les conditions techniques et financières précisées dans la convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_10

Avenants aux travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin – Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Hubert Cormerais, Vice-président en charge de la Commission Travaux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans la continuité de la dynamique d'investissement sportif, les élus communautaires du précédent mandat souhaitaient offrir aux élèves du second degré du bassin de Rocheservière, des installations sportives présentant des conditions matérielles d'enseignement satisfaisantes à l'instar de celles dont bénéficient les élèves du bassin de Montaigu-Vendée dans les pôles sportifs Maxime Bossis et Léonard de Vinci et dont pourront profiter les associations locales en soirée et le week-end.

C'est dans cette optique que la Communauté d'agglomération a décidé de la réhabilitation de la salle intercommunale existante afin de bénéficier d'un équipement sportif aux normes et de qualité. Elle a également envisagé la construction d'une salle multi-activités en extension de la salle, au sein même du pôle sportif, afin de répondre aux besoins du collège de Rocheservière.

Terres de Montaigu a ainsi confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet DGA ARCHITECTES (Les Herbiers), pour mener des études portant sur la réhabilitation de la salle de sports intercommunale et la construction d'une extension intégrant une salle multi-activités et un court de tennis couvert.

L'Avant-Projet Définitif (APD) et le plan de financement de l'opération ont été validés par le Conseil d'agglomération en date du 03 mars 2025, avec une estimation du coût prévisionnel des travaux établie à 2 508 100,00 € HT.

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_10-DE

Lors de sa séance en date du 23 juin 2025, le Conseil d'agglomération a validé l'attribution des marchés de travaux aux entreprises dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution. Le montant total des travaux s'élève à 2 449 101,52 € HT.

Des modifications doivent être formalisées par la passation d'avenants sur les lots n°03 et n°10. En effet, dans le cadre des travaux, des adaptations, aléas de chantier et des mises à jour réglementaires sont nécessaires.

Concernant le lot n°03, « Démolition – Gros œuvre » attribué à MRC CONSTRUCTIONS (85 Montaigu-Vendée), les modifications s'élèvent à + 19 907,76 € HT et s'ajoutent à l'avenant n°1 qui s'élevait à + 70 161,45 € HT. Le montant du marché s'élève désormais à 679 817,22 € HT. L'impact financier global est + 90 069,21 € soit +15,27% par rapport au marché initial. Les modifications concernent :

- Une adaptation des fondations liée aux résultats d'analyse d'eau des fonds de fouilles (modification du type de béton et d'armature) ;
- Des travaux supplémentaires à réaliser à proximité de canalisations gaz ;
- Une modification sur le local chaufferie ;
- Divers ajustements de chantier (obturations / frangements / réseaux sous dallage / isolation).

Concernant le lot n°10, « Cloisonnement » attribué à BROSSET (85 Fougeré), ces travaux s'élèvent à + 17 477,62 € HT. Le montant du marché s'élève désormais à 72 469,64 € HT soit + 31,78% par rapport au marché initial. Les modifications concernant :

- La mise en conformité aux préconisations de l'étude thermique (ajustement du type d'isolation) ;
- La mise en conformité par rapport aux exigences du bureau de contrôle (réalisation de sas, adaptation de la cage d'ascenseur, modification du degré coupe-feu ou de la résistance à l'humidité des locaux).

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-1 à R2194-3 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20250303_13 en date du 03 mars 2025 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités - Rocheservière ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20250623_02 en date du 23 juin 2025 validant l'attribution des marchés de travaux aux entreprises considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation ;

Considérant les projets d'avenants présentés :

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 44 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON) :

- Valide les projets d'avenants présentés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les avenants aux entreprises titulaires concernées ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

19 JUL. 2026

SLOW

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_11-DE

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Solzic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_11

Création d'une bourse d'étude forfaitaire aux étudiants aide-soignant par voie scolaire de l'IFSO, site de Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne Boisteau-Payen, Vice-présidente en charge de la Commission Santé au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière expose à l'assemblée que dans le cadre du Plan Familles et Santé, l'IFSO a ouvert en septembre 2025, une antenne de formation aide-soignant à Montaigu-Vendée. Pour sa première rentrée, elle a accueilli dix-huit étudiants, soit 20% des effectifs de l'institut, avec une part d'alternants plus élevée qu'à La Roche-sur-Yon et un taux d'abandon deux fois plus faible. Ce premier bilan confirme l'intérêt de cette implantation pour le territoire.

Au regard des besoins du territoire, estimés à 30 nouveaux aides-soignants par an, et dans un contexte de baisse des inscriptions à l'échelle départementale et régionale, il est nécessaire de soutenir cette dynamique avec l'objectif de stabiliser un effectif de 15 étudiants en voie scolaire et de viser 15 étudiants en alternance, soit une hausse de 50% dans chacune des deux voies de formation.

Ce soutien consiste à apporter un appui en communication à l'antenne de l'IFSO et créer une bourse d'étude dans le cadre du programme d'aides financières 2024-2027 adopté le 1^{er} juillet 2024.

Afin de soutenir l'inscription des jeunes dans la voie scolaire, il est proposé de leur attribuer une bourse d'étude forfaitaire de 1 000 € versée sous certaines conditions :

- Être inscrit à la formation d'aide-soignant de l'IFSO site de Montaigu-Vendée ;
- Être étudiant par voie scolaire uniquement ;
- S'engager à exercer sur le territoire pendant deux ans suivant l'obtention du diplôme.

Le versement de la bourse sera réalisé en deux fois, 500 € dans le mois qui suit la rentrée scolaire, le restant en cas d'obtention du diplôme. En cas d'arrêt de la formation ou de non-obtention du diplôme, la bourse ne sera pas versée en totalité.

La demande sera étudiée par Madame la Vice-présidente en charge de la Commission Santé puis présentée au Bureau d'agglomération pour valider l'attribution. Une fois la bourse d'étude forfaitaire accordée par le Bureau d'agglomération, un courrier et une convention attributive seront adressés à l'étudiant.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113_07 en date du 13 novembre 2023 approuvant le Plan Familles et Santé ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240701_09 en date du 01 juillet 2024 approuvant le schéma de développement de l'offre de santé ;

Considérant l'inscription de Terres de Montaigu en Zone d'Action Complémentaire par l'ARS Pays de la Loire depuis juillet 2023 permettant l'application de l'article L1511-8 du Code général des collectivités territoriales pour attribuer des aides facilitant l'installation ou le maintien de professionnels de santé ;

Considérant le besoin de soutenir les inscriptions à la formation d'aide-soignant par voie scolaire de l'IFSO, site de Montaigu-Vendée ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la création d'une bourse d'étude forfaitaire aux étudiants aide-soignant par voie scolaire de l'IFSO, site de Montaigu-Vendée ;
- Approuve l'ajout de cette aide au règlement d'attribution des aides financières en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2024 ;
- Autorise le Bureau d'agglomération à attribuer individuellement la bourse d'étude forfaitaire aux bénéficiaires respectant les conditions d'éligibilité ;
- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente bourse et d'effectuer toutes démarches administratives y afférant.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROULLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_12

Tarifs des droits d'entrée et des activités 2026-2027 – Piscine de la Bretonnière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent Bertaud, Vice-président en charge de la Commission Sports au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs des droits d'entrée et des activités à la Piscine de la Bretonnière, équipement intercommunal situé à Montaigu-Vendée. Il est précisé que les tarifs des droits d'entrée seront appliqués à compter du 07 septembre 2026, ceux des activités à compter du 02 novembre 2026.

Monsieur le Vice-président présente la grille tarifaire 2026-2027.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la grille tarifaire annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe les tarifs des droits d'entrée et des activités de la Piscine de la Bretonnière tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification



Antoine CHÉREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 29 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGÉON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_13

Prestations d'entretien et nettoyage des pôles et complexes sportifs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent Bertaud, Vice-président en charge de la Commission Sports au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que les prestations d'entretien et nettoyage des pôles sportifs de l'agglomération et complexes sportifs de la commune de Montaigu-Vendée sont externalisées à des entreprises privées. Sont concernés, les pôles sportifs communautaires Maxime Bossis, Léonard de Vinci à Montaigu-Vendée et Ernest Pivin à Rocheservière, ainsi que le complexe sportif municipal du Grand Logis (Saint-Georges-de-Montaigu).

Dans une démarche de mutualisation des besoins, de rationalisation des achats, et d'optimisation du suivi des prestations, un groupement de commandes a été constitué en 2025 entre la Communauté d'agglomération et la commune de Montaigu-Vendée pour l'exécution de ces prestations.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en février 2026, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. La consultation est décomposée en deux lots :

- Lot n°01 « Nettoyage des vestiaires, sanitaires et locaux annexes » ;
- Lot n°02 « Nettoyage des vitreries ».

Chaque lot sera passé sous la forme d'un marché composite avec une partie fixe forfaitaire annuelle ordinaire et une partie accord-cadre à bons de commande pour des prestations ponctuelles avec un maximum annuel s'élevant à 20 000,00 € HT pour chaque lot.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10 JUL. 2026

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_13-DE

Les contrats seront conclus pour une période initiale de 12 mois, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. Ils pourront être reconduits tacitement 3 fois par période de 1 an, à chaque échéance annuelle. La durée maximale des contrats, toutes reconductions, sera de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 26 juin 2026, pour étudier l'analyse des offres réalisée par les services et attribuer les marchés aux entreprises considérées « économiquement les plus avantageuses » ci-dessous :

Lot	Entreprise attributaire	Montant annuel DPGF
01 « Nettoyage des vestiaires, sanitaires et locaux annexes »	ATMOS LA ROCHE-SUR-YON (85190 Venansault)	60 048,00 € HT
02 « Nettoyage des vitreries »	ATMOS LA ROCHE-SUR-YON (85190 Venansault)	7 993,00 € HT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le site Internet d'annonces légales www.lemoniteur.fr ;

Considérant le dossier de consultation des entreprises (DCE) mis en ligne sur le profil acheteur www.marches-securises.fr ;

Considérant le rapport d'analyse des offres détaillé de chaque lot ;

Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 juin 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide l'attribution des marchés de services aux entreprises dont les offres auront été considérées « économiquement les plus avantageuses » par la Commission d'Appel d'Offres ;
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 29 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **10 JUL. 2026**

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_14-DE

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_14

Convention avec l'association 30 Millions d'amis pour l'opération « Chats Libres »

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Barreau, Vice-présidente en charge de la Commission Sécurité, Numérique et Accès des services au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée que cette opération qui vise à limiter la prolifération de population féline est soutenue par toutes les associations de protection animale. Véritable enjeu de protection animale, la stérilisation et l'identification des chats errants permet d'éviter leur reproduction incontrôlée, source de nuisances et d'atteintes à la salubrité publique. Pour être efficace, ces opérations doivent être répétées sur un temps long.

Le partenariat avec l'association 30 millions d'amis permettra une prise en charge financière quasi intégrale sur la base des tarifs pratiqués par les cliniques vétérinaires du territoire avec lesquelles l'opération sera menée.

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L211-27 et R211-12 ;

Considérant la convention 2026 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages, annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10 JUL. 2026

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_14-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide la conduite d'une nouvelle opération dite « chats libres » pour l'année 2026 ;
- Valide pour ce faire le principe de conventionnement avec l'association 30 millions d'amis ;
- Approuve la convention 2026 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Solzic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_15

Groupement de commandes pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection urbaine

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Barreau, Vice-présidente en charge de la Commission Sécurité, Numérique et Accès des services au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée qu'un groupement de commandes avait été constitué en 2021 entre l'ancienne Communauté de Communes Montaignu-Rocheservière et les communes du territoire pour la passation d'un marché de travaux ayant pour objet le déploiement d'un système de vidéoprotection urbaine, l'entretien et la maintenance associés.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, un accord-cadre de travaux avait été signé avec le groupement composé des entreprises INEO INFRACOM et VENDEE FLUIDES ENERGIES, pour une durée de quatre ans à compter du 15 avril 2022.

L'accord-cadre ayant pris fin le 15 avril 2026, il est nécessaire de constituer un nouveau groupement de commandes pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de l'agglomération.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaignu et les communes du territoire, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaignu avec notamment une rationalisation des achats.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Police Municipale Intercommunale.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;
Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection urbaine, l'entretien et la maintenance associés, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 44 voix pour et 3 contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON),

- Valide la constitution d'un groupement de commandes avec les communes du territoire pour le renouvellement des prestations susvisées ;
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Police Municipale Intercommunale ;
- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

l'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures.

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Jovau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Eliise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSE – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNÉC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Séura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délégation N°DEL20260629 16

Groupement de commandes pour l'acquisition de matériels, logiciels et prestations via des marchés de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Barreau, Vice-présidente en charge de la Commission Sécurité, Numérique et Accès des services au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée que la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT), association Loi 1901 à but non-lucratif, est une ressource dédiée aux collectivités territoriales, bailleurs sociaux et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

En tant que centrale d'achat, la CANUT passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à toute collectivité d'acquérir des logiciels sans publicité ni mise en concurrence préalables.

En effet, toute entité qui recourt à une centrale d'achat est considérée comme ayant respecté ses obligations vis-à-vis du droit de la commande publique, la mise en concurrence ayant été effectuée au préalable.

Il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et le CIAS Montaigu-Rocheservière pour permettre des futurs achats de matériels, logiciels et prestations numériques via la CANUT.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;
Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
Considérant le projet de convention à intervenir avec la CANUT, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide la constitution d'un groupement de commandes avec le CIAS pour l'adhésion à la CANUT ;
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique ;
- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou autre document relatif à l'adhésion à la CANUT.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
10 juil. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 29 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10 JUL. 2026

ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_17-DE

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – François DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSQUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_17

Evolution du projet de service France services

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Barreau, Vice-présidente en charge de la Commission Sécurité, Numérique et Accès des services au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière expose que depuis son ouverture en décembre 2023, France services connaît une fréquentation importante de la part des habitants de Terres de Montaigu. Ce service, labellisé par la Préfecture, permet d'accompagner les habitants dans la réalisation de leurs démarches en ligne concernant les opérateurs de l'Etat : CAF, CARSAT, CPAM, Justice, Finances publiques, URSSAF, France travail, etc.

Aujourd'hui, deux sites accueillent les habitants du territoire : Mon Espace Familles et Santé à Montaigu-Vendée et la mairie de Rocheservière. Les rendez-vous sont pris directement par les mairies dans le cadre d'esTer, le Schéma Local d'Accès aux Services au Public.

En 2025, sur ces deux sites, près de 900 rendez-vous ont été réalisés soit une hausse de 25% de la fréquentation du service par rapport à 2024. Le taux d'occupation des créneaux atteint 96%. Aujourd'hui, le délai de prise de rendez-vous est d'une dizaine de jours sur le site de Mon Espace Familles et Santé, et d'une semaine sur le site de la mairie de Rocheservière.

Au regard de ces éléments de bilan d'activité, il est proposé au Conseil d'agglomération d'augmenter le temps de travail affecté à Mon Espace Familles et Santé de 0,40 ETP, permettant d'augmenter le nombre de créneaux France services de 300 rendez-vous, de renforcer les actions d'information collectives de France services, et d'ouvrir l'accueil de Mon Espace Familles et Santé le lundi.